



SIDEL

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 MARS 2022

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Philippe STARCK, Geneviève ROYER, Cédric DUGROS, Cornelis MIJNSBERGEN, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILYY, Isabelle JUILLET, Jessica DARROUX, Nicole ARDOIN, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Denis ZANBONINI, Michèle CASTELL-LLEVOT, Frédéric GARDEIL, Yannick DELEMASURE, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Nadine LABORIE, Alain FREZOULS, Denise GOULARD, Benjamin VERGNES, Maryse GOURGUES, Karine MONGE, Laurent MARSAL.

Etaient absents ou excusés :

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALI, Elodie GIORDANO, Alain MAGNAUT, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZACK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Pierrette LESCURE, Florence CHEBASSIER, Eric LABORDE, Christian MANABERA, Pierre SCUDELLARO, Didier WIERRE, Dominique GONELLA, Max ROUMAT, Jean-Claude MARTINELLI, Alexandra LEROY BACHELIER, Valérie MAUREL, Petra FORZY, Karine JACKSON, Pierre PELLEFIGUE, Serge PIVETTA, Philippe BATTISTON, Francis BARELLA, Alexandre RINSANT, Antoine COURNOT, Christophe TERNIER, Carole BELLIER, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE, Marie-Laure PEYRABELLE.

Ont donné procuration :

- Dominique GONELLA à Patrice SUAREZ
- Florence CHEBASSIER à Sébastien LANNES
- Karine JACKSON à René CARPENTIER

Nombre de délégués présents : 29

Absents : 31

Patrice SUAREZ rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents). Le quorum étant atteint, il ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

René CARPENTIER est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la séance du 15 février 2022

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 15 février 2022.

Laurent MARSAL rappelle que lors de la séance du 15 février 2022, le maire de TOURNECOUPE avait rédigé un courrier qui a été lu par un Conseiller Municipal de la commune. Il regrette que ce courrier ne soit pas joint au compte rendu. Le Président répond que seules les interventions des délégués du Comité Syndical sont inscrites dans le compte rendu.

Jean-Yves DELACOSTE demande à ce qu'il soit précisé dans le compte rendu le nom des communes qui ont voté pour ou contre le projet de la mise en place de la Tarification Incitative. Corinne QUEVILLY appuie cette demande. Patrice SUAREZ rappelle que ce vote a été organisé à mains levées et que seules les voix ont été comptées, il n'est donc pas possible aujourd'hui d'identifier les délégués qui se sont prononcés dans un sens ou dans un autre. De plus, il aurait pu être décidé de procéder au vote à bulletins secrets et cette demande n'aurait alors aucun sens. Patrice SUAREZ rappelle qu'une large majorité (40 voix) a approuvé ce projet et qu'une liste de communes faisant état des résultats de leur vote n'a pas sa place dans un compte-rendu. Il ajoute qu'il appartient à la commune de Lectoure ; si elle le souhaite, de signaler à ses administrés qu'elle n'était pas pour le projet.

Le Président soumet ensuite au vote le compte-rendu qui est approuvé, à la majorité, avec 3 voix contre et 2 abstentions.

Débat d'orientations budgétaires

Patrice SUAREZ rappelle les obligations règlementaires applicables aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants fixant les modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat doit faire état des engagements pluriannuels de la collectivité, de son endettement et doit présenter les objectifs concernant les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et de son besoin de financement.

Nadine de GRENIER présente ensuite le débat d'orientations budgétaires dont le rapport a été remis à chaque délégué.

Patrice SUAREZ rappelle que la hausse progressive des charges de personnel est également occasionnée par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), phénomène selon lequel le coût de la masse salariale augmente en fonction de l'ancienneté des agents qui bénéficient d'avancements d'échelons.

Guillaume POLO demande pour quelle raison il est prévu le renouvellement d'une benne alors qu'un camion a déjà été livré en 2019. Céline ADAM répond que l'acquisition de ce nouveau véhicule est nécessaire au bon fonctionnement du service des deux prochaines années compte tenu de la vétusté d'un véhicule qui a plus de 10 ans. Elle ajoute que cette benne fera partie de la future flotte qui comportera deux porteurs pour la collecte en apport volontaire et une benne à ordures ménagères pour effectuer des collectes spécifiques de déchets produits par les producteurs non ménagers.

Cornelis MIJNSBERGEN demande comment va s'articuler la nouvelle organisation et si l'installation du nouveau matériel est prévue sur l'année 2022 seulement. Céline ADAM répond que le matériel ne sera pas installé en intégralité en 2022, il s'agit d'une enveloppe globale qui inclue les investissements à court terme dont une partie pourra être reprise au budget de l'année prochaine. Un travail de terrain permettra de réajuster les besoins comptabilisés dans le rapport d'étude et de confirmer le nombre de contenants. Dans l'immédiat, nous sommes dans la phase de dépôt des dossiers de demande de subventions, puis il faudra missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ainsi qu'un chargé de mission Tarification Incitative. Un groupe de travail sera ensuite créé pour se mettre d'accord sur le choix du matériel et ce n'est qu'au terme des résultats de ce travail que le marché de contenants sera lancé. Céline ADAM ajoute que les prix utilisés par le bureau d'études INDIGGO pour élaborer les chiffrages sont issus de marchés réels mais à tendance haute, ils pourront donc être négociés dans le cadre des futures consultations lancées par le SIDEL. Un Bureau de Maîtrise d'œuvre devra également être retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour préparer et suivre la mise en place du matériel sur le terrain, une fois que les points d'implantation seront validés par les communes et le SIDEL. En effet, il sera par exemple nécessaire de déposer des déclarations préalables aux travaux, notamment si les lieux d'implantation se situent en site classé, soumis à l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Céline ADAM informe les membres présents que l'AMO et le chargé de missions devraient être en poste au début de l'été prochain et le lancement des autres marchés devrait être effectif dans le courant du 2^{ème} semestre 2022.

Le Président intervient pour rappeler qu'il s'agit d'un investissement pluriannuel. Il fait part aux membres présents d'une rencontre qu'il a prévu avec le Préfet et le Président du Département pour solliciter des subventions. Il indique que le montant des subventions inscrit au budget correspond uniquement aux partenaires classiques identifiés par le Bureau d'Etudes INDIGGO.

Cornelis MIJNSBERGEN demande si des badges seront mis à disposition au cours des périodes estivales notamment pour les campings. Céline ADAM répond que des badges seront distribués et rappelle le fonctionnement prévu.

Le Président ajoute qu'il faudra basculer vers la nouvelle tarification dans un délai le plus court possible. Une année à blanc est toutefois prévue et s'avère nécessaire pour réajuster la grille tarifaire. Il informe les membres présents qu'afin d'avoir une vision sur l'organisation à prévoir, une rencontre est organisée en avril prochain avec le SMD3 de Périgueux qui termine son année à blanc.

Jean-Yves DELACOSTE remarque qu'il s'agit d'un budget provisoire qui inclue des investissements sur les prochaines années.

Le Président répond que les prévisions incluent les projections du Bureau d'Etudes avec des prix appliqués qui se situent en marge haute.

Jean-Yves DELACOSTE demande si une étude sera faite pour connaître les investissements qui devront être réalisés pour chaque commune.

Patrice SUAREZ rappelle que l'étude préalable a été réalisée, et qu'il s'agit de confirmer les prévisions établies à l'issue des concertations avec les communes.

Céline ADAM rappelle qu'un tableau général est présenté dans l'étude à ce sujet mais qu'il faudra ensuite croiser ces préconisations avec la réalité du terrain.

Yannick DELEMASURE remarque que la valorisation de la collecte sélective n'apparaît pas dans les recettes mentionnées dans le rapport du DOB.

Le Président répond que TRIGONE déduit de notre participation les recettes qu'elle perçoit de cette valorisation et que seule la dépense est inscrite au budget. Néanmoins, elle est présentée en tenant compte de ces atténuations de charges.

Nadine de GRENIER ajoute que le dernier RPQS concernant l'exercice 2020 et approuvé par le Comité en 2021 fait état de la transparence des coûts et des produits par flux de déchets. Ce rapport présente en effet, de façon détaillée, les montants des dépenses et des recettes affectés à TRIGONE.

Yannick DELEMASURE demande si la suppression de la poubelle noire aurait un impact sur le coût de la collecte des déchets.

Le Président répond que cette question va être débattue à TRIGONE car dans le cas d'une tarification à la tonne mise en place par TRIGONE, le SIDEL sera effectivement gagnant lors du passage à la Redevance Incitative. Il précise que suite à la démarche engagée par le SIDEL, TRIGONE va devoir mener une réflexion sur les prochaines clés de répartition qui servent à établir les montants des participations versées par les Syndicats de collecte.

Le Président indique que la TI aura un impact sur la poubelle jaune. L'augmentation du flux prévue est en effet de l'ordre de 15 % mais d'autres flux vont également être impactés notamment le tout venant en déchèterie.

Céline ADAM ajoute que l'optimisation du service concerne l'ensemble des flux et est destinée à maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement du service.

Guillaume POLO demande si la question des emballages issus de la fabrication industrielle a été étudiée.

Patrice SUAREZ répond que les mesures qui pourraient être mises en place doivent être initiées par nos parlementaires. Il indique qu'il transmettra le message au Préfet lors de leur prochaine rencontre. Il ajoute qu'une réunion se tiendra à TRIGONE le 28 mars prochain sur le thème de la gestion des déchets et que ce point sera également abordé.

Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Au terme du DOB et afin de réaliser au plus juste le BP 2022, Patrice SUAREZ propose de porter le taux de la TEOM à 12.90 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte, à la majorité avec 3 absentions cette proposition.

Adhésion au lancement d'une consultation par le Centre de Gestion pour la passation d'une convention de participation visant à faire bénéficier les agents d'une complémentaire santé de qualité à un prix attractif

Les cotisations afférentes à la complémentaire « santé » ne cessent d'augmenter et grèvent ainsi le budget des ménages, notamment celui des agents. Le Centre de Gestion du Gers a donc décidé de lancer une consultation en matière de santé en proposant aux collectivités adhérentes de se joindre à cette procédure.

Une convention de participation sera souscrite par le CDG et la décision de signer ou non ce document appartiendra à la Collectivité une fois qu'elle aura eu préalablement connaissance des tarifs et garanties proposés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Céline ADAM rappelle que la participation de l'employeur à la mutuelle santé des agents va devenir obligatoire à compter au 1^{er} janvier 2026. Toutefois, si le SIDEL n'adhère pas au lancement de la consultation qui vient d'être proposé par le CDG, il ne pourra plus rejoindre le dispositif avant 2028, date à laquelle le marché sera renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à la majorité avec une abstention, la démarche mise en œuvre par le CDG 32 et décide de s'associer à la procédure de mise en concurrence.

Questions diverses

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents que Dominique GONELLA travaille sur un projet visant à proposer aux Communes une commande groupée de matériel de vidéosurveillance des points de collecte des déchets. Il souhaite qu'il soit fait état prochainement de l'avancement des travaux afin que toutes les communes puissent bénéficier de ce système lors des prochains aménagements prévus dans le cadre de la modernisation du service.

Laurent MARSAL demande si des badges seront distribués aux locataires. Le Président répond que chaque foyer usager sera muni d'un badge et qu'une enquête de proximité sera faite pour mettre à jour le fichier de ces usagers.

Jessica DARROUX demande comment les écoles et les mairies seront facturées. Céline ADAM répond que chaque producteur sera identifié et muni d'un badge ou d'un conteneur individuel. Un tarif spécifique sera prévu dans la grille tarifaire pour les collectes des déchets issus des professionnels et des collectivités (producteurs non ménagers).

Guillaume POLO demande comment seront gérés les déchets produits lors des festivités.

Nadine de GRENIER répond que des conventions existent déjà pour facturer la prestation de collecte et de livraison de bacs destinés à recevoir les déchets ultimes et que cette procédure pourra se poursuivre.

Yannick DELEMASURE demande quand est prévu la première réunion du Comité de suivi ou du Comité de Pilotage.

Céline ADAM répond que dès l'arrivée du chargé de missions et de l'AMO, des groupes de travail seront constitués. L'échéance est prévue aux alentours de la fin juin et du début juillet 2022.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Patrice SUAREZ

